

SAINT-CLÉMENT-DE-RIVIÈRE

Le projet Oxylane va-t-il tomber à l'eau ?

La méga-zone Décathlon à Saint-Clément risque d'être annulée par la cour administrative de Marseille.

▶ **LE PROJET OXYLANE, C'EST 23 M€ D'INVESTISSEMENT** et 300 emplois promis. Salles de sport, jardinerie, accrobranche, restaurant... : le groupe Décathlon, porteur du projet, doit démarrer les travaux cet automne, sur une zone naturelle de 24 hectares à Saint-Clément-de-Rivière, en bordure de Montferrier. Mais patatras ! Après deux ans de procédures administratives et de batailles judiciaires, le dossier pourrait bien être annulé au dernier moment, suite aux recours déposés en appel par l'association écologiste S.O.S. Lez Environnement.

C'est, en tout cas, la tournure prise par l'affaire, mardi 21 mai, lors de son examen en appel devant la cour administrative de Marseille. Le rapporteur public plaide pour l'annulation des trois autorisations d'exploiter, délivrées en 2014 aux enseignes Décathlon, Truffaut et O'tera. Il ne s'agit que d'un avis, mais les conclusions du rapporteur public ne sont que très rarement écartées par le juge. La décision est mise en délibérée pendant un mois.

Erreur de droit. Dans l'argumentaire du rapporteur public, il n'est pas question d'un éventuel impact environnemental néfaste ou bien d'un manque de desserte pour accéder au site, autant d'arguments de fond portés par l'association S.O.S. Lez



Décathlon prévoit de créer une zone ludique de 24 hectares à Saint-Clément-de-Rivière.

Environnement depuis deux ans. Le rapporteur pointe plutôt une "erreur de droit" sur la forme du dossier. L'erreur daterait de 2014, lors d'un recours de l'association écolo auprès de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC). "La commission a décidé de rejeter le recours en s'appuyant sur la nouvelle loi Pinel, alors qu'elle aurait dû juger en fonction de la loi qui était en vigueur au moment du dépôt du recours", explique Hélène Bras, avocate de l'association. Cette nouvelle loi, qui vise à diminuer le nombre de contentieux liés à l'urbanisme commercial, a immédiatement condamné le recours de l'asso écolo en privilégiant les recours des riverains proches et des concurrents commerciaux.

Du côté de l'Agglo du Pic Saint-Loup, l'annulation du projet serait un coup dur. "Au-delà des trois cents emplois, Oxylane est un projet durable avec la préservation de prairies, il vaut mieux ça que du bétonnage classique", estime le président Alain Barbe. "Nous verrons bien la décision des juges et s'il va nous falloir remonter un dossier", annonce déjà l'enseigne O'tera. Réponse à la fin du mois. —

Simon Challier

MANIF'

"Des terres, pas d'hyper!", c'est le nom de la manifestation nationale organisée samedi 11 juin contre l'implantation de grandes surfaces sur des zones naturelles. L'association S.O.S. Lez Environnement participe à l'événement. Le rendez-vous est à 11h à l'arrêt de tramway Occitanie. Une marche est ensuite organisée jusqu'au site d'Oxylane. Info: 04 67 92 80 74. "Ce projet est une atteinte à l'environnement avec douze hectares de terrains imperméabilisés", estime Jean-Michel Helary, président de l'association.